



1. Examen de l'ordre du jour du conseil du 22 mars 2021 et désignation des rapporteurs.
2. Demande de terrain de la société AMARENCO sur la commune d'Os-Marsillon pour y développer un projet de stockage d'énergie électrique.
3. Pacte de gouvernance : point sur les retours des communes.
4. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles – Année 2021 : examen des demandes
5. Mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre d'Orthez : approbation du projet de Convention 2021 – 2026.
6. Attribution des allocations de thèse et post-doctorat pour l'année 2021 dans le cadre de la convention partenariale UPPA-COLO 2019-2022.
7. Fixation du prix de facturation du traitement des déchets ménagers et professionnels.
8. Renouvellement du dispositif des groupements de commande – approbation de la convention cadre d'un groupement de commandes entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et les communes membres intéressées pour l'année 2021,
9. Autorisation donnée au Président de signer des avenants.
10. Autorisation donnée au Président de signer des marchés (procédures formalisées).
11. Information au Bureau concernant des marchés (procédures adaptées).
12. Information au Bureau concernant la vente aux enchères de biens (< 4 600 €).

1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 22 MARS 2021 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS

Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 22 mars prochain et procède à la désignation des rapporteurs.

2. DEMANDE DE TERRAIN DE LA SOCIETE AMARENCO SUR LA COMMUNE D'OS-MARSILLON POUR Y DEVELOPPER UN PROJET DE STOCKAGE D'ENERGIE ELECTRIQUE

La société AFD7 (filiale à 100 % du groupe AMARENCO FRANCE) est lauréate de la deuxième tranche 2022/2028 de l'appel d'offres long terme (AOLT) de Réseau de Transport d'Electricité (RTE) pour un projet de stockage d'électricité d'une capacité d'injection certifiée de 75 MW. Ce stockage sera assuré par des batteries lithium-ion de dernière génération dont la sécurité et l'efficacité ont été prouvées sur plusieurs projets menés dans le monde entier.

En l'état actuel des différents systèmes de stockage déjà installés dans le monde, ce volume de puissance fait de ce projet dénommé « Claudia », le deuxième plus grand projet de stockage au monde et le premier européen.

L'appel d'offres long terme de RTE répond au motif d'intérêt général de sécurisation de l'approvisionnement du réseau électrique français lors de pics de consommation d'électricité qui vont devenir de plus en plus fréquents avec l'augmentation de la part des énergies renouvelables (énergies intermittentes) dans le mix énergétique français, et l'augmentation des besoins en électricité avec notamment le développement de la mobilité électrique.

Cette capacité de stockage sera également utilisée afin de permettre une meilleure intégration des énergies renouvelables sur le réseau en stockant leur énergie en période de forte production et en la restituant en période de forte consommation.

La mise en service de cette installation est souhaitée pour le 1^{er} janvier 2022 afin de répondre aux impératifs de RTE de sécurisation du réseau électrique français.

Le projet d'installation du futur centre de stockage d'énergie électrique se situerait sur des terrains appartenant en partie à la communauté de communes de Lacq-Orthez et en partie à une société industrielle pour une superficie totale d'environ 2,5 ha sur les communes d'Os-Marsillon et de Mourenx. Ces terrains sont classés en zone à vocation industrielle sur les documents d'urbanisme des deux communes.

Le bureau émet un avis favorable à cette demande selon les conditions présentées.

3. PACTE DE GOUVERNANCE : POINT SUR LES RETOURS DES COMMUNES

Le conseil de la communauté de communes a approuvé, lors de sa séance du 17 juillet 2020, l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI. Il devait être adopté dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte (L5211-11-2 CGCT).

La loi n°2021-160 du 15 février 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire au 1er juin 2021, dans son article 4, est venue préciser que le délai d'adoption du pacte est porté à un an (au 28 juin 2021) ; toujours après avis des conseils municipaux des communes membres rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte, ce qui ne change pas le calendrier la communauté de communes.

Plusieurs réunions de concertation en commission, en bureau et en conférence des maires ont eu lieu depuis le mois d'octobre 2020 afin de rédiger ce document qui a été transmis le 12 janvier aux communes pour avis.

Ce pacte de gouvernance reprend les grands principes discutés et adoptés par les différentes instances. Les délibérations particulières qui seront nécessaires pour appliquer certains principes financiers seront soumises au conseil communautaire, après de nouvelles discussions en commission et en bureau.

Le bureau prend note de ces informations.

4. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES – ANNEE 2021 : EXAMEN DES DEMANDES

Le bureau émet un avis favorable aux demandes transmises par la commune de Puyoô et Bellocq, pour le compte d'une association implantée sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles.

Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

5. MISE EN ŒUVRE D'UNE OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT AVEC UN VOLET RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) SUR LE CENTRE D'ORTHEZ : APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION 2021 – 2026

Par délibération du 24 juin 2019, la communauté de communes de Lacq-Orthez, en co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville d'Orthez, a décidé de lancer la réalisation d'une étude préopérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement

Urbain sur le centre ancien d'Orthez (OPAH-RU) conformément aux objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CCLO adopté le 12 décembre 2016.

L'objectif de ce projet est de travailler sur la requalification du centre-ville d'Orthez pour inverser les tendances de dévitalisation observées et ainsi redonner de l'attractivité à la ville qui assure un rôle central pour son bassin de vie et l'ensemble de l'intercommunalité.

Aussi, l'étude préopérationnelle d'OPAH-RU a permis d'évaluer l'opportunité, les conditions d'un nouveau dispositif et de dessiner une stratégie opérationnelle portée par la communauté de communes de Lacq-Orthez et la ville d'Orthez en faveur de la requalification de son centre ancien. L'étude préopérationnelle recommande de mener à bien un projet d'OPAH-RU sur le centre-ancien d'Orthez afin de traiter les problématiques spécifiques repérées d'habitat indécent, de vacance, de petites copropriétés non structurées potentiellement fragiles et dégradées et de revitalisation.

Sur la durée de l'opération (2021-2026), l'OPAH-RU vise à atteindre l'amélioration de 125 logements et l'accompagnement de 5 copropriétés :

- 50 logements de propriétaires occupants,
- 70 logements de propriétaires bailleurs,
- 5 repérages et accompagnement de copropriétés.

Cette opération sera formalisée dans une convention d'OPAH-RU entre la communauté de communes de Lacq-Orthez, maître d'ouvrage, la Ville d'Orthez, l'Etat, l'Anah, le Département des Pyrénées-Atlantiques, la Banque des Territoires et la SACICAP Procivis Aquitaine Sud.

La communauté de communes de Lacq-Orthez s'engage à mettre en place et à financer une équipe opérationnelle de suivi-animation pour atteindre les objectifs fixés et pour appuyer l'intervention réalisée en régie par l'équipe du guichet unique Habitat-Energie, partie prenante de la mise en œuvre de l'OPAH-RU. Afin d'assurer l'ensemble des missions qui lui incombe, l'équipe du guichet unique sera renforcée par l'intermédiaire du recrutement d'un(e) chargé(e) de mission contractuel(le) sur la durée de l'OPAH-RU.

Le bureau émet un avis favorable au projet de convention programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain du centre d'Orthez, au lancement d'une consultation pour sélectionner l'opérateur qui réalisera le suivi-animation, au financement du poste de chargé(e) de mission.

6. ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS DE THESE ET POST-DOCTORAT POUR L'ANNEE 2021 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PARTENARIALE UPPA-CCLO 2019-2022

Pour l'année 2021, à la demande de l'UPPA et au vu des projets proposés, le bureau décide de financer la thèse intitulée «OptiGaz» (Porteurs du projet : Sabine SOUCHARD et Frédéric MARIAS, laboratoire LaTEP), selon les modalités de financement précisées dans la convention avec l'UPPA soit 45 000 € (15 000 € par an pendant 3 ans), à la condition que le cofinancement sollicité auprès de l'Institut Carnot ISIFoR ou d'un autre partenaire soit accordé ; de financer le post-doctorat intitulé «Conception assistée par simulation moléculaire fonctionnalisation et formulation de matériaux polymères électrolytes pour amélioration de la conductivité ionique des batteries lithium-ion tout solide» (Porteur du projet : Philippe CARBONNIERE, laboratoire IPREM), à hauteur de 46 000 € sur un an, le cofinancement auprès d'ARKEMA étant acquis.

7. FIXATION DU PRIX DE FACTURATION DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET PROFESSIONNELS

Accueil des déchets professionnels :

- Accueil de déchets de professionnels sur le pôle de gestion des déchets d'Orthez et sur l'usine d'incinération des ordures ménagères de Mourenx.
- Type de déchets : déchets industriels banals (DIB), déchets verts, déchets inertes (gravats), bois sur Orthez et ordures ménagères et DIB sur Mourenx. Un pont bascule en entrée de chaque site permet de quantifier précisément les apports.
- Nécessité d'actualiser les tarifs mis en place en 2014.

UIOM (tarifs hors TGAP)

NATURE	Coût réel / tonne	Tarif actuel / tonne	Nouveau tarif proposé / tonne
Ordures ménagères résiduelles et DIB	105 €	130 €	110 €
Vente vapeur		18 € HT	18 € HT

Pôle de gestion des déchets d'Orthez (tarifs hors TGAP)

Type de déchets	Coût réel / tonne	Tarif actuel / tonne	Nouveau tarif proposé / tonne
Ordures ménagères résiduelles	100 €	130 €	110 €
DECHETS VERTS	45€	40 €	40 €
GRAVATS	/	15 €	15 €
BOIS	75 €	60 €	75 €
DIB	100€	60 €	80 €

Avis favorable du bureau.

8. RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF DES GROUPEMENTS DE COMMANDE – APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ ET LES COMMUNES MEMBRES INTERESSEES POUR L'ANNEE 2021

Depuis 2016, la communauté de communes propose à ses communes membres de se regrouper pour l'achat de biens et de prestations relevant de diverses familles d'achats en vue de réaliser des économies d'échelle.

Il est à présent proposé de renouveler ce dispositif sur la base d'un mode de fonctionnement légèrement modifié par rapport aux années précédentes afin de pouvoir proposer aux communes, au début de chaque année civile, une liste d'achats sur lesquels elles peuvent s'engager. Parmi cette liste, les communes pourront sélectionner les consultations qui les intéressent.

La fonction de coordonnateur du groupement, c'est-à-dire la passation du marché, sera assurée par la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, approuve la constitution d'un groupement de commandes pour l'année 2021 entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres intéressées et l'adoption de la convention constitutive de ce groupement et autorise son président à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

9. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER DES AVENANTS

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant n° 1 au marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la troisième extension de la plateforme Chemstart'up à Lacq fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre avec l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres, le groupement Lejeune & Moureaux / Oteis / Labadiolle, suite à l'ultime estimation PRO pour recalculer la rémunération de la MOE afin qu'elle colle le plus possible à l'avancement du projet (marché initial : 312 030 € TTC - nouveau montant du marché : 345 780 €).

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant n° 1 au marché relatif à la maintenance des installations techniques des bâtiments communautaires et nettoyage de vitres – lot n°7 : Maintenance corrective de l'étanchéité des toitures terrasses avec l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres, la société ECOTOIT qui a pour objet d'ajouter un forfait de prestation d'entretien maintenance comprenant le passage annuel durant 4 ans (soit 85 € HT à l'année) pour la maison de la Santé à Artix, d'un montant de 340 € HT (marché initial : 24 847,80 € TTC - nouveau montant du marché : 24 895,80 €).

10. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER DES MARCHES (PROCEDURES FORMALISEES)

Le bureau autorise son Président à signer l'accord cadre relatif à la fourniture et la livraison de consommables d'usure pour les services de la communauté de communes de Lacq Orthez avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres, à savoir : lot 1 (pièces pour ISEKI) pour un montant estimatif pour 1 an de 559,94 €, lot 2 (pièces pour SENTAR) pour un montant estimatif pour 1 an de 490,31 € HT, lot 3 (pièces pour OLEOMAC) pour un montant estimatif pour 1 an de 1 016,85 € : lot 5 (pièces pour WIEDDENMANN) pour un montant estimatif pour un an de 1 164,41 € HT, lot 7 (pièces pour JONSERED) pour un montant estimatif pour 1 an de 344,79 € HT, lot 8 (pièces pour SHINDAIWA) pour un montant estimatif pour 1 an de 154,86 € HT, lot 12 (pièces ECHO) pour un montant estimatif pour 1 an de 446,75 € HT, lot 13 (pièces Divers) pour un montant estimatif pour 1 an de 264,52 € HT : Sté VERCAUTEREN (64140 Lons) ; lot 4 (pièces pour TORO) : Société CORBERES ST GERMES (65290 Juillan) pour un montant estimatif pour 1 an de 1 088,99 € ; lot 6 (pièces pour MARUYAMA) pour un montant estimatif pour un an de 242,50 € HT, lot 10 (pièces pour ZENOA) pour un montant estimatif pour 1 an de 149,50 € HT : Société CHRESTIA (64300 Saint-Boès), lot 9 (pièces pour STHIL) pour un montant estimatif pour 1 an de 287,47 € et lot 11 (pièces HUSQVARNA) pour un montant estimatif pour 1 an de 276,16 € HT : Société AGRIVISION (64300 Castétis).

Le bureau autorise son Président à signer l'accord cadre relatif à la fourniture et livraison de matériels et véhicules routiers pour la communauté de communes de Lacq Orthez -fourniture et livraison de 2 tondeuses autoportées équipées d'un plateau de coupe frontale avec

l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres, la société VERCAUTEREN (64140 Lons) et ce, pour un montant de 37 132 € HT.

11. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT DES MARCHES (PROCEDURES ADAPTEES)

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Complément d'étude environnementale Aménagement de friches industrielles à Mourenx, Noguères, Pardies, Bésingrand,
- Achat d'espaces publicitaires dans la presse locale,
- Traitement des gravats de déchetteries de Ramous,
- Traitement des gravats de déchetteries d'Arthez de Béarn, Maslacq et Orthez,
- Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un logiciel de suivi et d'optimisation des circuits de collecte de déchets et d'une solution informatique embarquée pour assistance à la conduite des véhicules de collecte,
- Prestations de contrôles réglementaires sur les engins et équipements du parc routier de la Communauté des Communes de Lacq-Orthez,

12. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LA VENTE AUX ENCHERES DE BIENS (< 4 600 €)

Le bureau prend acte de la vente aux enchères des biens suivants :

- Enceintes pour salle de réunion.
- Lot de 7 mobiles Nokia 108 neufs.